Vivre les
Hauts de Saint-Rémy

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR DE NOTRE COMMUNE

1er Octobre 2024

CONSTRUIRE AU DÉTRIMENT DU PATRIMOINE DE NOTRE VILLE & DES ZONES PROTEGÉES

99 LOGEMENTS SUR LE SITE CLASSÉ DE CHEVINCOURT
EN BORDURE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
SECTEUR SITUÉ AU SEIN DU SITE INSCRIT DE LA VALLEE DE CHEVREUSE
RECENCÉ PATRIMOINE REMARQUABLE

Lors de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme, et de l'enquête publique, malgré les observations de l'association, les courriers et les demandes de rendez-vous qui ont suivi cette période, aucune de nos recommandations n'ont été prises en compte. Il en a été de même pour les habitants qui ont été nombreux à rencontrer le Commissaire enquêteur.

Dés lors, 2 recours ont été déposés par Vivre les Hauts de Saint Remy et par l'Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse :

Le 9 avril 2024 – Opposition au déclassement de 10 076m2 d'espace boisé classé à conserver, et au classement dans le nouveau PLU, d'une OAP dénommée "**secteur urbain aggloméré dense du centre-ville avec une forte densité de construction"**

Le 18 août 2024 : Opposition au permis de construire ATLAND de 99 logements construits en grande partie sur la zone protégée de l'espace boisé classé.

Ce projet aura des incidences notables insuffisamment évaluées sur l'ensemble de la commune :

- Circulation route de Versailles : Conseil Départemental 17/6/2024 : *En l'absence de flux routiers identifiés, … l'équipement du carrefour par une signalisation lumineuse est préconisé.*
Route déjà saturée aux heures de pointe quels seront les reports sur les autres voies de la commune et le trafic en centre-ville largement congestionné ?

- Accueil des 99 familles dans les groupes scolaires :
Les écoles maternelle et primaire Jacques Liauzun accueilleraient les élèves dans des préfabriqués qui existent depuis plus de 20 ans !
Le Gymnase de la Clairière de Beauplan n'est pas adapté à l'accueil des élèves en période d'hiver ce qui les oblige à faire du sport au C3R perdant ainsi plus d'une heure de cours.

- Un manque de stationnement évident dans un programme nouveau : 104 places de stationnement pour 99 logements. Où les autres véhicules iront-ils stationner ? Dans le quartier des Hauts de Saint-Rémy ? Sur la route ? Sur le parking de Carrefour Market ?

- Pourquoi ajouter des nouvelles constructions qui portent atteinte au bien-être et à la santé ?, situées, elles aussi, sous la trajectoire de rentrée des avions de l'aérodrome de Toussus-Le-Noble, alors que l'association se démène depuis des années auprès de la préfecture pour essayer de diminuer les nuisances et pollutions générées par l'aérodrome.

Vivre les Hauts de Saint-Rémy (Association régie par la loi de 1901)
Siège Social : 52, rue des Chênes 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse. **Tel** : 09 82 26 65 97
courriel : vhsr@bbox.fr **site** : http://vhsr.fr

- Non respect de la Charte du Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse : concernant ce site qualifié comme « *Espace urbain diffus et/ou sensible où la densification est très mesurée et s'opère dans le cadre de projets de requalification permettant une amélioration générale du paysage de la qualité des milieux »,* la charte du Parc préconise le respect d'un seuil de 20 logements par hectare, soit environ une quarantaine de logements.

- Selon le rapport de l'Autorité Environnementale, *« Une évaluation insuffisante pour un projet d'une telle dimension au regard de la localisation et des enjeux relatifs à l'artificialisation de l'espace naturel, sans évaluation des incidences que le projet engendrerait »*

Vivre les Hauts de Saint Rémy maintient sa demande pour obtenir un programme immobilier mesuré, acceptable, intégrant la rénovation des bâtiments existants, basé uniquement sur la zone constructible du domaine de Chevincourt et respectant le site classé, conformément à la charte du PNR.

Et ce n'est pas fini !

27, route de Versailles : surface 0,5794 hectares :

55 logements sont projetés (P.L.U. Rapport de présentation – justifications – 2.1.2 périmètre de projet P 11) alors que la densité prescrite en zone résidentielle est de 40 logements à l'hectare. Soit environ le double de ce qui est prescrit !

-0-0-0-0-

Soyons solidaires, ces nombreuses opérations immobilières que nous subissons auront un impact important sur toute la commune. Toujours plus d'habitants sans que les infrastructures et les voies nécessaires soient prévues.

Ester en justice pour protéger notre patrimoine qui disparaît au fur et à mesure, pour conserver la qualité de vie à laquelle nous tenons tous, représente un coût important pour l'association. En adhérant, vous soutenez V.H.S.R. qui s'efforce à maintenir notre bien-être et le bien vivre ensemble.
Nous tenons à remercier également les habitants qui d'ores et déjà nous font part de leur soutien.

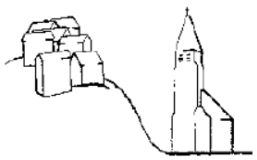

Vivre les Hauts de Saint-Rémy
Association Loi 1901
ADHESION Année 2024-2025

52, rue des Chênes 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Courriel : vhsr@bbox.fr
Tel : 09 82 26 65 97
Site : http://www.vhsr.fr

Bulletin à remplir (1 par foyer) et à retourner au siège avec votre cotisation

Nom :

Prénom :

Adresse :

☎ :

pour faire partie de la liste d'adhérents et recevoir les informations, (écrire lisiblement votre adresse e-mail)

----------@----------

Intérêt pour participer aux actions
Cadre de vie ☐ Animation ☐

Membre Adhérent : 10 € : ☐ Chèque ☐
Membre Bienfaiteur : à partir de 20 € : ☐ Espèces ☐